



Champagne informations

n° 160 - janvier 2017



Le mot du Président

Madame, Monsieur, Chers Adhérents,

A l'heure où vous lirez ces lignes, la plus dynamique saison de ventes de Champagne de l'année sera bien avancée.

Je souhaite vivement que tous les acteurs, vignerons, coopératives et maisons soient satisfaits des résultats obtenus par ces ventes dues à un travail commercial intense et grâce à la qualité des Champagnes proposés aux consommateurs.

Dans un climat économique toujours très tendu, il est bon de savoir que les vins de Champagne sont de très belle facture et que cette qualité est le premier argument à mettre en avant afin de fidéliser les clients.

2016 restera une année gravée dans les mémoires des champenois ; les conditions climatiques ne nous ont pas épargnés. Malgré cela, le "miracle champenois" s'est produit et c'est une vendange d'excellente qualité qui a été rentrée. Et c'est tant mieux pour l'avenir !

En interne de notre économie champenoise, gageons qu'un certain altruisme soit aussi la clé de réflexions afin de protéger les relations qui lient les uns aux autres.

Nous ne faisons qu'un !

Ne nous laissons pas séduire par le chant des sirènes ; le déséquilibre des rapports commerciaux n'est certainement pas la solution !

La CSGV apporte des réponses à tous les acteurs champenois dans les différents domaines de l'environnement et des prestations de services.

La CSGV investit sans cesse dans la recherche et l'accompagnement, elle soutient ses adhérents et les accompagne dans la réalisation de leurs projets.

N'hésitez pas à vous renseigner et à les utiliser.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2017, de joyeux moments à passer en famille et entre amis ; partons ensemble pour les challenges d'une nouvelle année !

Je lève ma flûte à votre santé, avec *"un Champagne si froid que les bulles ont durci ; on a l'impression de boire de la poussière de diamant !"* (Amélie Nothomb).

Très cordialement.

Luc DEROUILLAT - Président

SOMMAIRE

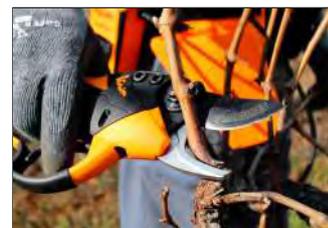


Actualités en bref pages 2-3



La Pastorale page 4

Amendements de masse page 5



Flash Appo pages 6-7



La Vigne pages 8 à 11



Le Vin pages 12-13

CONSEIL D'ADMINISTRATION : LA GOUVERNANCE DE LA CSGV

Chaque année, nous soumettons au vote des adhérents le renouvellement partiel des membres qui siègent au sein du Conseil d'Administration. Pour cela, vous élisez en première instance les représentants de votre région au cours de nos réunions d'assemblées de section qui se déroulent durant le printemps. Lors de l'Assemblée Générale plénière qui se déroulera le **16 juin prochain**, vos délégués de section auront à se prononcer au travers d'un vote qui élira les personnes qui siègeront au Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans.

Le Conseil d'Administration de la CSGV se structure de la manière suivante :

- **Un Bureau du Conseil d'Administration composé de 7 membres** avec notre Président, **Luc Dérouillat**, 2 Vice-Présidents : Eric Autreau et Jean-Pierre Floquet, le trésorier, Frédéric Blossville, le secrétaire : Christian Etienne et 2 membres : Thierry Griffon et Philippe Mallet.

- **Des autres membres**

- **D'administrateurs stagiaires**

Nous accueillons également un représentant du groupe des jeunes du Syndicat des Vignerons. Afin de mieux connaître vos représentants du Conseil d'Administration, nous vous invitons à vous reporter à l'organigramme suivant où chaque administrateur se présente succinctement.



Luc DEROUILLAT

55 ans, marié, 2 filles - Viticulteur à MONTHELON, Coteaux sud d'Épernay. Récolant-manipulant. A intégré le Conseil d'Administration de la CSGV en 1987, administrateur, puis secrétaire, vice-président et aujourd'hui, président.



Eric AUTREAU

55 ans
Gérant de la SARL Les Vignobles Champenois à CHAMPILLON
Négociant-manipulant depuis 1993, exploite à ce jour un vignoble de 32 hectares.



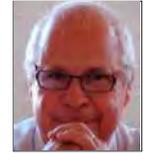
Jean-Pierre FLOQUET

71 ans - Récoltant-Manipulant et prestataires de services - Exploitant dans les Grands Crus des Coteaux de la Montagne de Reims et une partie dans les Coteaux du Vitryat. Son parcours a commencé à la Coopérative La Vigneronne à Mailly-Champagne.
Vice-Président de la CSGV



Frédéric BLOSSEVILLE

Récoltant-manipulant à Cumières depuis 6 générations. J'ai intégré le Conseil d'Administration de la CSGV en 1990, au sein duquel je suis trésorier.



Christian ETIENNE

55 ans, marié, père de famille
Gérant de l'EARL Domaine de l'Espérance à MEURVILLE - Récoltant-Manipulant depuis les années 80
Mes passions : notre famille et notre métier
Mon but : défendre notre métier et transmettre notre passion et nos valeurs à nos enfants



Thierry GRIFFON

56 ans, marié, 3 enfants.
Viticulteur Récoltant-Manipulant et Agriculteur sur la commune de Les Mesneux.
Membre du conseil d'administration de la CSGV depuis 1998 et Membre du Bureau depuis 2014. Adhérent à la SVP Villemontagne depuis 1986 et membre du conseil d'administration de celle-ci depuis 2001.



Philippe MALLET

57 ans, marié, 2 enfants. Récoltant-manipulant, Secteur Vallée de la Marne.
Administrateur CSGV depuis 2002.
Investi dans la Section Locale du village. St Vincent Hordons de la Vallée. Membre du festival œnologique de la Vallée Ouest de la Marne et du réseau maturation avec l'AVC



Maxime BLIN

Gérant du Domaine SCEV Champagne R. Blin et Fils
Domaine familial - Récoltant-manipulant.
Adhérent aux Vignerons Indépendants de Champagne.



Anne-Sophie BOEVER

Co-gérante de la SCEV BOEVER-DENANCY Champagne Pierre Boever et fils
Récoltant-Manipulant
Exploitation sur Tauxières et Louvois dans la Montagne de Reims
Fonctions principales : commercialisation et développement de l'export



Jean-Etienne BONNAIRE

36 ans - Formation licence Droit et Master of Wines à Dijon + Formation viticulture et œnologie à Avize
Entreprise familiale depuis 4 générations principalement implantée sur la Côte des Blancs - Récoltant-manipulant.
Fonction au sein de l'entreprise : production (de la vigne à la cave)



Olivier BONVILLE

Récoltant-Manipulant à Avize.
Directeur de l'entreprise familiale, Représente la 4^{ème} génération de vignerons.
Domaine orienté vers une viticulture à Haute Valeur Environnementale.



Aurélie BOUTILLIER

Récoltante-Manipulante à Villers-sous-Châtillon, Responsable de la SCEV BOUTILLIER-BAUCHET.
A repris il y a quelques années, l'entreprise familiale par passion et par souci de pérenniser celle-ci.



Alexandre CATTIER

41 ans, marié 2 enfants.
Président Directeur Général du Champagne Cattier.
Maison familiale, indépendante et propriétaire de vignoble depuis 13 générations.
Négociant-manipulant. Exploitation basée principalement dans la Montagne de Reims.



Patrick CERCELLIER

Représentant des associations non coopératives au sein du conseil d'administration et élu par ce collège. Entré à la CSGV en avril 1978, il partira fin janvier 2001 après avoir été son Directeur Général depuis 1986. Il a ensuite pris la direction de la COGEVI et dans le groupe Alliance Champagne Jacquart



Antoine CHIQUET

Directeur Général du Champagne Gaston Chiquet - Récoltant-manipulant à Dizy.
Administrateur au SGV, 1^{er} Adjoint de la Mairie de Dizy, Conseiller Communautaire de la CCGVM, Président de la Section Locale du SGV et de la Confrérie de St Vincent de Dizy et bien sûr Administrateur à la CSGV.



Sophie COSSY

Installée depuis 2006 sous forme sociétaire, son exploitation se trouve sur la Montagne de Reims classée en premier cru. Celle-ci a engagé une démarche écologique depuis 7 ans et souhaite progresser dans cette approche de notre métier.



Damien COUTELAS

34 ans - Formation BTS VO à Avize
A rejoint l'exploitation familiale installée à Villers-sous-Châtillon et, en 2005, a créé sa marque - Récoltant-Manipulant à Dizy.
A rejoint le Conseil d'Administration CSGV il y a quelques années pour apporter son expérience d'utilisateur des services de la CSGV et ainsi être un relais avec les adhérents



Chantal DECELLE

Récoltant-Manipulant à Chigny-les-Roses
Exploitation de 16 ha en 1^{er} et Grand Cru
3 générations de femmes à la tête de la société, Olga, Chantal et Angéline
130.000 bouteilles vendues dont 90% à l'export



David FAIVRE

37 ans - Représentant la CRVC au conseil d'administration de la CSGV. Récoltant Coopérateur sur Belval-sous-Châtillon.
Gérant de la SARL Robert FAIVRE ET FILS, Exploitation certifiée HVE et Viticulture Durable
A également une activité de prestations de services manuelle et mécanique de la taille au pressurage.



Pascal GERBAIS

Régisseur Gérant - Celles-sur-Ouche
Négociant Manipulant
Domaine familial implanté depuis 8 générations dans la Côte des Bar.
Vignoble situé sur les terroirs de Celles-sur-Ouche, terroir du Kimméridgien, prolongement de la bourgogne de Chablis.



Eric GUICHARD

Viticulteur à Chézy-sur-Marne
Président de la section locale.
Membre du conseil de surveillance d'Alliance Champagne et administrateur au Crédit Agricole Union du sud de l'Aisne.
Vice-président de la COVAMA et la représente au conseil d'administration de la CSGV.



Tristan HYEST

38 ans
Formation BTA Viti-Oeno et BTS Commerce
Gérant de l'EARL HYEST
Récoltant-manipulant à Trélou-sur-Marne en mode raisonné
Engagé dans le Groupe des Jeunes du SGV
Membre du conseil de la CSGV



Jean-Denis PIERRON

49 ans, marié, 2 enfants
Gérant de la société
EARL CHAMPAGNE J.PIERRON-LEGLISE
Récoltant-Manipulant à Oger
Administrateur à la CSGV



Guy VANDIER

62 ans - Récoltant-manipulant
Structure familiale individuelle à Bethon dans le sud ouest Marnais.
Exploitation est en cours de transmission à son fils Florent. Sa retraite prochaine sera bien occupée par l'entretien de ses Citroën 2 CV afin de rendre visite à ses anciens collègues de la CSGV !



Vincent BERTHELEMY

41 ans - Né à Épernay
Après une scolarité à Gionges, il est devenu exploitant et exploite à ce jour une superficie de 4,90 ha sur différents secteurs, principalement sur la Côte des Blancs et le Sézannais.
Sa récolte est vendue en Coopérative.



La famille CSGV est endeuillée et son personnel est extrêmement affecté par la disparition de notre collègue Sylvie. Après avoir mené un long et douloureux combat contre la maladie, malheureusement Sylvie vient de nous quitter pour reposer en paix, oubliant ainsi les souffrances que lui infligeait ce mal sournois et incurable. Son sourire, son dynamisme, sa bonne humeur toujours égale vont, désormais nous manquer, mais nous saurons garder son souvenir, car on ne quitte jamais la CSGV.

Sylvie nous avait rejoint en 1978, son professionnalisme et son dévouement pour l'entreprise l'avait fait remarquer par la direction. Elle occupait depuis de nombreuses années la fonction d'assistante de direction. Nous travaillions ensemble en parfaite collaboration et dans un climat de confiance absolue.

Sylvie était aussi la cheville ouvrière de l'organisation de notre Assemblée Générale, ce moment de convivialité tant attendu qui était toujours une journée réussie et couronnée de succès grâce à son savoir-faire. Sylvie nous manque déjà, mais sa signature et son esprit resteront à jamais gravés à la CSGV.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille.

Les rendez-vous du premier semestre 2017 avec la CSGV

Comme vous le savez, les équipes de la CSGV et de ses filiales s'activent tout au long de l'année, chacune dans son périmètre d'activité.

Nous vous invitons à participer à ces réunions au cours desquelles elles vous dressent un bilan de leur action, mais également pour vous tenir informés des différentes réglementations afin d'être en phase avec les évolutions du moment. Au cours de ces rencontres, chaque service, en plus de développer le fruit de son travail, aborde ses projets de prospective. Ces moments sont aussi essentiels pour nous, mais aussi pour les membres du Conseil d'Administration, car cela nous permet d'engager un véritable dialogue et d'échanger sur des points divers et variés.

Le premier calendrier de réunions auxquelles nous vous invitons à venir, sera celui des **réunions techniques** et nous vous indiquons, ci-dessous, les dates et lieux de ces manifestations.

LUNDI 9 JANVIER 2017 à 17h30 à CRAMANT Salle des Fêtes	LUNDI 9 JANVIER 2017 à 14h00 à BASSUET Magasin CSGV	MERCREDI 11 JANVIER 2017 à 17h30 à AMBONNAY Coopérative Viticole	JEUDI 12 JANVIER 2017 à 17h30 à CELLES/OURCE Salle des Fêtes	VENDREDI 13 JANVIER 2017 (Réunion Prestataires) à 10h00 à EPERNAY CSGV - Salle Pierron
LUNDI 16 JANVIER 2017 à 17h30 à JOUY-LES-REIMS Salle des Fêtes	MARDI 17 JANVIER 2017 à 17h30 à MAILLY-CH. Salle des Fêtes	MERCREDI 18 JANVIER 2017 à 17h30 à VERTUS Salle Wogner	JEUDI 19 JANVIER 2017 à 17h30 à BAROVILLE Coopérative Viticole	MARDI 24 JANVIER 2017 à 17h30 à SEZANNE Salle du Prétoire
MERCREDI 25 JANVIER 2017 à 17h30 à CORMICY Coopérative Viticole	JEUDI 26 JANVIER 2017 à 17h30 à TROISSY Coopérative Viticole	JEUDI 26 JANVIER 2017 à 17h30 à VINAY Salle des Fêtes	MARDI 7 FEVRIER 2017 à 17h30 à CUMIERES Coopérative Viticole	JEUDI 9 FEVRIER 2017 à 17h30 à CHARLY/MARNE Salle de la Mairie

LES ASSEMBLÉES DE SECTION

Chaque année, nous venons à la rencontre des adhérents pour aborder l'activité de la saison écoulée et vous rendre compte sur la gestion de l'entreprise et de ses filiales.

Lors de ces rencontres, nous vous indiquons les choix et orientations politiques de la coopérative.

Vous trouverez, ci-contre, le calendrier ainsi que les lieux où se dérouleront ces assemblées.

Après avoir traversé le vignoble champenois, nous tiendrons notre **Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 16 juin 2017.**

Nous vous invitons dès à présent à retenir cette date sur votre agenda et ce sera avec le plus grand plaisir que nous vous accueillerons.

JOUY-LES-REIMS Salle des Fêtes Mardi 9 mai 2017 - 17h30	CHARLY-SUR-MARNE Salle des Illettes Jeudi 18 mai 2017 - 17h30	TREPAIL Salle du Pré en Bulles Jeudi 1 ^{er} juin 2017 - 17h30
LES RICEYS Coop. Marquis de Pommereuil Jeudi 11 mai 2017 - 17h30	BASSUET Salle des Fêtes Mardi 23 mai 2017 - 17h30	MAILLY-CHAMPAGNE Coopérative Mailly Grand Cru Mardi 6 juin 2017 - 17h30
OGER Salle des Fêtes Mardi 16 mai 2017 - 17h30	PORT-A-BINSON Salle Polyvalente Mardi 30 mai 2017 - 17h30	SEZANNE Salle du Prétoire Jeudi 8 juin 2017 - 17h30

HARCELEMENT MORAL à la CSGV

Vous avez pu lire dans l'unique journal local l'Union du 16 décembre, l'article de M. Curlier concernant un fait de harcèlement moral dont un employé, Monsieur Delobelle aurait été victime. Rappelons les faits et l'historique de Monsieur Delobelle qui, après avoir été licencié de la société Du Roure, puis de la société Ligapal, est venu solliciter la bienveillance de la CSGV pour l'employer afin de développer l'activité de notre département foliaire. Ce que nous avons fait via France Tourbe puis CSGV.

Historique de l'action en justice menée par Monsieur Delobelle contre la CSGV.

FEVRIER 2010 - M. Delobelle intente une action devant le Conseil des Prud'hommes d'Epemay pour non paiement de commissions. La CSGV lui servait ses commissions sous l'intitulé « prime exceptionnelle » faute d'avoir dans le lexique informatique de notre logiciel de paie le terme « commission ».

OCTOBRE 2010 - Monsieur Delobelle se fera élire membre suppléant du Comité d'Entreprise et demandera à plusieurs reprises à la direction à être licencié, ce que nous refusons.

NOVEMBRE 2010 - Le Conseil des Prud'hommes d'Epemay ne s'y trompera pas, débouter Monsieur Delobelle de l'ensemble de ses demandes et le condamnera.

2014 - M. Delobelle ne parvenant pas à ses fins et n'étant pas satisfait du jugement rendu par le Conseil des Prud'hommes, saisit la Cour d'Appel de Reims. Il demande la révision de ce jugement et ajoute une demande de la résiliation judiciaire de son contrat de travail, s'appuyant sur un courrier de la Directrice Adjointe du Travail qui avait saisi le Parquet du procès verbal pour harcèlement moral dressé contre la CSGV. Il est important de rappeler que ce dossier a vraisemblablement été classé sans suite par le Procureur de la République. L'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Reims mentionne que la CSGV aurait dû user de « son pouvoir disciplinaire à l'encontre de Monsieur Delobelle » et :

- accorde la résiliation judiciaire du contrat de travail, ce qui équivaut à un licenciement sans cause réelle et sérieuse et condamne la CSGV à lui payer ses indemnités de licenciement, ainsi qu'une prime exceptionnelle (correspondant à ses commissions) qu'il aura, de ce fait, perçu deux fois pour 16.115,73 € (en janvier) et 17.782,80 € (en février) qui annulait et remplaçait celle du mois de janvier à la demande de Monsieur Delobelle.

- déboute Monsieur Delobelle de sa demande de dommages-intérêts pour violation de son statut protecteur et de ses autres demandes de primes diverses.

2015 - L'avocat de Monsieur Delobelle obtient de la Cour de Cassation la révision de ce jugement qui renvoie cette affaire devant la Cour d'Appel de Douai, étant précisé que celle-ci devra juger uniquement les points suivants : « le paiement de la prime exceptionnelle de 16.115,73 € » et, « déboute Monsieur Delobelle de sa demande d'indemnité pour violation du statut protecteur ».

2016 - Dans son arrêt, la Cour d'Appel de Douai fait partiellement droit aux demandes de Monsieur Delobelle et condamne la CSGV à lui verser :

- La prime exceptionnelle de 16.115,73 €.

- L'indemnité pour violation du statut protecteur jusqu'à l'expiration de la période de protection en cours y compris la période légale post-mandat.

Les sommes perçues par Monsieur Delobelle sont liées à la résiliation de son contrat de travail par décision du juge, alors que l'employeur ne souhaitait pas rompre son contrat de travail et le paiement de cette prime exceptionnelle déjà perçue.

Lors d'une récente enquête menée auprès des 227 employés de la CSGV et ses filiales, il s'avère que :

- 97% se sentent bien dans l'entreprise et seuls, 3% du personnel se disent insatisfaits.

- Pour 72% du personnel, leur passage professionnel à la CSGV est la période la plus longue de leur carrière.

Depuis le 1^{er} février 2001, la CSGV a créé 86 nouveaux postes en contrat CDI dans le cadre de la CSGV et de ses filiales.

Ces chiffres démontrent à eux seuls que la CSGV est une vraie société citoyenne et qui s'engage à plusieurs niveaux.

Malheureusement, toutes les actions positives et tous les efforts déployés peuvent être annihilés par des articles qui n'ont semble-t-il qu'un but, nuire aux entreprises en diffusant des informations partiales, plutôt que de chercher le côté positif des actions menées.

Chers adhérents, vous avez été nombreux à avoir été interpellés par cet article de l'Union, nous vous devions, par esprit de transparence et de loyauté, vous faire part de la réalité de ce dossier.



Hiver 2017

L'hiver est là et le froid avec. Nous devons nous préserver en portant des vêtements chauds lorsque nous sortons.

Et quel bonheur de rentrer chez soi et retrouver cette chaleur qui nous envahit et nous fait tellement de bien. A la Pastorale, nous pensons à votre bien-être et vous proposons tous les **vêtements chauds** pour affronter le froid sans en souffrir : **parkas, bottes, chaussettes, bonnets, gants, sous-vêtements pour les jambes et le corps**, tout ce qu'il vous faut pour vous sentir à l'aise même dans des conditions de grands froids.

Comme nous pensons à vous, même chez vous, nous vous proposons aussi les **produits de chauffage** qui feront de votre demeure un coin de bien-être. Si les incontournables produits de pétrole sont disponibles dans tous vos magasins pour vos poêles, nous vous proposons aussi « **Ocho** », un **poêle à gaz** qui saura se fondre dans vos pièces sans que vous ne vous en aperceviez. Son look moderne et sa facilité d'utilisation en feront un compagnon idéal pour affronter l'hiver. Les **recharges de gaz, bouteilles twinny** ne seront pas un souci supplémentaire, vous en trouverez aussi dans tous nos magasins.



Pour une grande surface, comme chaque année, nous vous proposons des **granulés de bois 100% résineux** à des tarifs avantageux. Norme NF et Din+, la qualité de nos pellets se confirme chaque année depuis trois ans et nos clients fidèles nous en sont reconnaissants. Vous trouverez à La Pastorale, en plus d'une qualité indéniable de nos produits de chauffage, une qualité de service exemplaire. Si les sacs de granulés ou les bidons de pétrole vous semblent trop lourds, **nous les chargerons dans votre véhicule**. Si la quantité de produits achetés ne rentre pas dans votre véhicule, **nous pouvons vous livrer** la marchandise et vous éviter certains désagréments.

Nous nous ferons toujours un plaisir de vous rendre service.

— Evènement à Val de Champagne —



Le 1^{er} marché de Noël de notre magasin Gamm Vert à Epernay a ouvert ses portes du 2 au 30 décembre 2016.

Vous avez pu y trouver des produits du terroir, comme des terrines, des chocolats de l'Abbaye de Val d'Igny, des bières locales, du vin chaud, des grands vins, des articles cadeaux pour faire ou se faire plaisir... Et bien d'autres produits spécialement dédiés aux fêtes de fin d'année.

Vous avez été nombreux à venir découvrir ce 1^{er} marché qui, semble-t-il, vous a comblé à vous entendre complimenter l'équipe du magasin.

Beaucoup d'entre vous ont pu confectionner eux-mêmes des paniers avec des produits locaux ou faire emballer de jolies tirelires colorées pour les enfants.

La journée la plus spectaculaire nous a été offerte le 7 décembre avec la venue du Père Noël dans notre magasin.

Il n'est pas apparu seul, accompagné de nombreux personnages, le bûcheron qui coupait les sapins, les cuisiniers qui ont eu la chance de préparer de merveilleuses crêpes que nous avons pu offrir aux enfants avec un verre de chocolat chaud, ainsi qu'un photographe qui a eu l'honneur de capturer quelques images du Père Noël avec les enfants présents. Nul doute que les parents conserveront les photos de cet instant passé en compagnie du Père Noël.

Nous remercions tous les parents d'être venus ce jour-là et toute l'équipe du magasin prend déjà rendez-vous pour l'année prochaine avec le Père Noël.

Vente de produits phytopharmaceutiques en magasin libre-service

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la vente de produits phytopharmaceutiques à base de produits de synthèse ne peut plus se faire en libre-service auprès des particuliers.

Au delà de cette interdiction et de l'encadrement de la commercialisation des produits de traitements destinés aux jardins amateurs, c'est une prise de conscience de la part de nos équipes et une remise en question depuis plusieurs années.

Les termes de la loi sont clairs :

« Tous les distributeurs doivent mettre à disposition de leur clients des informations appropriées et dispenser un conseil fiable sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ».

En plus de la certification que nous faisons passer à nos équipes pour vous apporter un conseil adapté à vos besoins, à la Pastorale, nos conseillers et conseillères vendeuses sont formés depuis plus de trois ans à la lutte alternative en collaboration avec la FREDONCA.

Vous pouvez ainsi être assurés que nous saurons répondre de façon professionnelle à vos problématiques de mauvaises herbes, de maladie et d'invasion d'insectes en respectant la nature et l'environnement tout en conservant un œil averti à la protection de votre potager ou jardin d'agrément. Vous trouverez dans nos magasins tous les produits nécessaires à la bonne santé de votre jardin. Les produits de synthèse qui sont désormais sous vitrine et que nous vous remettrons avec tous les conseils avisés sont accompagnés des produits de bio-contrôle qui sont en vente en libre-service.



N'hésitez pas à faire appel à nos conseillers et conseillères pour obtenir les conseils et les produits phytopharmaceutiques qui correspondent à vos besoins. La Pastorale et ses équipes seront heureux de vous accompagner.

AMENDEMENTS ORGANIQUES DE MASSE

AMENDEMENTS POUR L'EFFET MULCH

Rôle du Mulch : - Limite les effets du compactage et de tassement du sol - Limite les risques d'érosion par ruissellement et ravinage
- Contribue à la restitution de matières organiques au sol - Atténue la repousse des mauvaises herbes

ECORCES FRAICHES Feuillus 100%

Densité : 280 à 350 kg/m³
C/N : 71
Dose ha : 60 à 80 tonnes

ECORCES FRAICHES Résineux 100%

Densité : 350 à 450 kg/m³
C/N : 82
Dose ha : 80 à 100 tonnes

ECORCES FRAICHES 30% feuillus/70% résineux

Densité : 330 à 420 kg/m³
C/N : 78
Dose ha : 80 tonnes

MULCH VERT COMPOSTE

Déchets verts de végétaux broyés
et compostés - Calibre 20/80
Densité 250 à 350 kg/m³ - C/N : 30
Dose ha : 60 à 80 tonnes

AMENDEMENTS POUR L'APPORT D'HUMUS

ECORCES + FUMIERS COMPOSTES

70% écorces feuillus-résineux
30% fumiers de bovins compostés
Densité : 500 à 600 kg/m³
Dose ha : 50 à 70 tonnes

MULCH AMENDEMENT VEGETAL

Déchets verts de végétaux broyés et compostés
Calibre 0/20 - Densité : 500 à 600 kg/m³ - C/N : 16
Dose ha : 60 tonnes

AMENDEMENTS POUR LA PLANTATION

TOURBE BRUNE

Décomposition végétale de Carex
issue des Marais de Saint-Gond
Densité : 1000 kg/m³
Dose ha : 150 à 400 tonnes

TERREAU AMENDEMENT

70% Tourbe Brune - 30% Mulch Amendement végétal
Calibre 0/20 - Densité : 600 à 800 kg/m³
C/N : 15
Dose ha : 60 à 80 tonnes

AUTRES PRODUITS DISPONIBLES

TERRE VEGETALE

CRAIE DE CHAMPAGNE

Nos écorces sont réceptionnées et triées sur nos plateformes.

Livraison possible en camions 6x4 ou 8x4 (10 à 15 tonnes) et en semi-benne ou fond mouvant (25/28 tonnes).

Pour des raisons de fiabilité pour nos adhérents, **nous exprimons nos ventes en poids avec ticket de pesée**. - Nous tenons à votre disposition, des étalonnages réguliers pour vous permettre d'apprécier la densité de nos produits au cours de la campagne. - Analyses produits à votre demande.

SERVICE PRESTATIONS VIGNES

Interface entre les prestataires de services et les vignerons, la CSGV vous propose la mise en relation pour vos travaux d'entretien et de protection de la vigne dans le respect d'une **Viticulture Saine et Durable**.

Nous rappelons à nos prestataires de nous fournir impérativement :

- Numéro d'agrément de l'entreprise
- Attestation du dernier renouvellement d'audit justifiant la validité de l'agrément
- Certiphyto Décideur Travaux et Services

Le Service Prestations Vignes

Tél. : 03.26.59.86.01 - 06.21.91.99.67

Email : lavigneronne@csgv.fr

Flash Appro

Sécaateur VINION



Après un an d'utilisation du sécaateur VINION de la Société Pellenc, vous avez aimé :

L'étude réalisée auprès de 400 viticulteurs de 44 départements de France et portant sur 30 critères d'appréciation montre que 95 % des utilisateurs du Vinion sont satisfaits.

Le sécaateur le plus léger du marché

La légèreté du sécaateur est le premier critère déterminant le choix avant l'achat pour 78 % des viticulteurs interrogés. 87 % des utilisateurs sont très satisfaits de la légèreté du Vinion. En effet, avec un poids de 680 grammes, le sécaateur le plus léger du marché permet ainsi de réduire les tensions musculaires occasionnées par l'activité des viticulteurs.

Son ergonomie et sa maniabilité, permettant une grande liberté de taille, ont également conquis les utilisateurs.

La maîtrise de la technologie lithium-ion au cœur de la performance de la batterie.

L'autonomie de la batterie du Vinion est particulièrement appréciée des utilisateurs. Fort de 10 ans de maîtrise de la technologie lithium-ion et des motorisations brushless, le groupe Pellenc a conçu la batterie la plus performante du marché. Délivrant une puissance toujours constante quel que soit le niveau de charge, elle intègre complètement les besoins des viticulteurs garantissant à tous, leur journée de taille.

Un rapport qualité/prix plébiscité par les utilisateurs

Le rapport qualité/prix est le troisième critère de satisfaction des utilisateurs du Vinion. En effet, proposé au tarif de 790,30 € HT, batterie incluse, soit 40% de moins que les sécaateurs concurrents, le Vinion est particulièrement compétitif sur ce marché professionnel.

Extrait de communiqué de presse du 2 juin 2016.



Encore à 790,30 € HT
(éco-participation incluse)
En ce début de campagne 2016-2017

SERVICE PRESTATIONS

ROBOT EMBOXEUR

Toujours soucieux d'améliorer nos prestations de champagnisation, nous sommes en mesure de vous proposer un transfert de bouteilles standard de caisses bois ou fil de 500 en caisse de remuage standard, monobloc ou conteneur avec notre robot !

Pour plus de renseignements, contactez notre service Champagnisation au 03.26.59.86.08 ou 06.23.95.86.79



TONDEUSE ECOCEP



Nous vous présenterons dans le numéro d'avril 2017 de Champagne Informations, notre nouveauté mars 2017 :

la tondeuse Ecocep

Celle-ci permet un entretien de l'enherbement sous le rang optimal.

Le montage sur un système Ecocep existant est rapide et simple à la fois.

Son débit hydraulique de 25 à 35 litres par minute et son système de coude en acier trempé A80 en font un outil efficace sur tout type d'enherbement.

L'effacement de la tondeuse se fait sans palpeur pour une vitesse d'avancement de 3 à 5 km/h avec possibilité de suivi de sol.

Flash Appro

Equipements de Protection Individuel (EPI)

KIT CLASSIC

Comprenant :

- 1 masque A2P3
- 1 paire de lunettes-masque
- 3 paires de gants nitrile
- 3 combinaisons TYVEK Classic Plus



KIT CONFORT "Chenillard"

Comprenant :

- 1 masque 7500 A2P3
- 1 paire de lunettes-masque
- 2 paires de gants phytosanitaires
- 2 combinaisons TYCHEM F Grise



BLOUSE TYCHEM F

Plusieurs tailles disponibles.

EPI catégorie III, type PB (3)

Blouse avec des manches longues, spécifique pour la préparation de bouillie.



SUR-BOTTES TYCHEM F

Protection des pieds et mollets contre les renversements et éclaboussures de produits phytosanitaires.

Se positionne par-dessus les chaussures de travail.



Nouveaux ensemble veste-pantalon et combinaison de protection

Premier EPI vestimentaire dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques



AVANTAGES

Protection

EPI qui protège lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Protection par répulsion = **supérieure à 85%**

Taux de pénétration du produit "pire cas"

(Prowl 3.3 EC) : 0,4%

Confort

EPI adapté à la morphologie de l'utilisateur et conçu avec un tissu spécial

= **15 cycles d'entretien (lavage, séchage, repassage)**

Respirant, l'air passe au travers du tissu

Réglementation

Répond aux évolutions réglementaires en France et en Europe par certification

(marquage CE)

Sociétale

1^{er} EPI vestimentaire de catégorie III

DERNIERE MINUTE : Les EPI commercialisés par la CSGV rentrent dans la collecte des PPN, soit une fois par an. Nous vous informerons des dates prévues pour cette opération.

LE DESHERBAGE EN 2017

Nous vous conseillons de regarder la plaquette "désherbage" 2017 pour toutes les conditions d'utilisation

1- REGLEMENTATION

L'arrêté préfectoral du **21 avril 2005** impose :

De ne plus désherber chimiquement l'inter-rang sur au moins une parcelle de l'exploitation

Méthodes alternatives :

Epandage d'écorces, désherbage mécanique, enherbement semé, biocontrôle

D'enherber obligatoirement les contours de parcelles : talus, fossés, chevets, fourrières...

De ne plus désherber en plein entre le **1er septembre** et le **31 janvier**

! ZNT (Zone de Non Traitement) de **5 mètres** le long des cours d'eau partout en Champagne.

2- REGLEMENTATION GLYPHOSATE

Un avis du **8 octobre 2004** émanant du Ministère de l'Agriculture et paru au Journal Officiel, a modifié les conditions d'application des spécialités à base de **glyphosate**. Redéfinition des doses en fonction des adventices à contrôler :

Graminées annuelles	1440 g/ha	Vivaces	2880 g/ha
Dicotylédones annuelles	2160 g/ha	Dévitilisation avec panneaux récupérateurs (200 l d'eau/ha)	2880 g/ha

Une quantité maximale de matière active de **2200 g/ha/an, en plein**, est instaurée en zone viticole (sauf pour la dévitilisation)

3- STRATEGIE DE DESHERBAGE 2017

FEVRIER/MARS	PRE-DEBOUREMENT	MAI/JUIN
Racinaires : Pledge 1,2 kg Kerb Flo 1,875 l	Racinaires : Cent 7 8 l ou Boa 0,75 l ou Katana 80 g Mixtes : Chikara Duo 3 kg ou Koudai 1,5 kg Foliaires : Guild 4 à 8 l Glyphosate 3 à 6 l Stratos Ultra (graminées) 2 à 4 l	Racinaires : Boa 0,75 l Foliaires : Basta 5 l/ha ou 2,5% Glyphosate 3% (avec cache) Guild 4 à 8 l (avec cache) Stratos ULtra (graminées) 2 à 4 l Beloukha 8% ou 16 l

Méthodes alternatives : épandage d'écorces, désherbage mécanique, enherbement semé, Belouka...

4- PRODUITS RACINAIRES A POSITIONNEMENT HIVER

PLEDGE 1,2 kg/ha

Produit à l'efficacité la plus complète, il contrôle les deux adventices difficiles que sont la **Mercuriale** et le **Géranium**.



CONSEILS CSGV

Utiliser de l'eau de pluie ou **acidifier** l'eau avec PHYDEAL à 0,25% ou ELTON 0,5% pour éviter l'**hydrolyse alcaline**.



ATTENTION : Malgré un large spectre d'efficacité de ce produit, nous vous conseillons vivement de faire un **contrôle de vos parcelles avant le débourrement**. En effet, l'**érigeron** ou la **mercuriale** peuvent nécessiter un passage complémentaire avec un **herbicide foliaire**.

KERB FLO 1,875 l/ha

Produit agissant par voie racinaire, efficace sur les graminées en prélevée et post-levée précoce (2-3 feuilles). Action complémentaire sur mourois et véroniques.

5- PRODUITS RACINAIRES A POSITIONNEMENT PRINTEMPS

CENT 7 8 l/ha

Produit à appliquer sur sol humide ou avant une pluie, n'ayant pas reçu d'écorces dans les années précédentes, afin d'obtenir le meilleur positionnement de la matière active dans les premiers centimètres du sol. Sa sélectivité parfaite permet l'entretien du sol des jeunes vignes.

BOA 0,75 l/ha traité

Nouvelle dose !

Application localisée **sous le rang sur 50%** de la surface en pré-levée des adventices. Son spectre uniquement anti-dicotylédones et sa faible rémanence (2 à 3 mois en Champagne), nécessitent une utilisation en programme ou association avec d'autres herbicides.

FOEN 5 l/ha traité

Association à large spectre dicotylédones et graminées. Application au printemps en pré-débourrement localisée **sous le rang sur 40%** de la surface. Faible sur géranium, érigeron et ray grass.

KOUDAI

1,5 kg/ha traité

CHIKARA DUO

3 kg/ha traité

KATANA

80 g/ha traité

Le **Flazasulfuron** est un herbicide à large spectre pénétrant dans les adventices par voie racinaire (pré-levée) et foliaire en partie.

Application conseillée en pré-débourrement stricte en application localisée **sous le rang** sans précision de largeur. L'utilisation du Flazasulfuron provoque une inversion de flore immédiate vers la MORELLE Noire. Vous devez donc pratiquer l'alternance des programmes de désherbage.

"L'utilisation du Flazasulfuron reste sous l'entière responsabilité de l'utilisateur."

6- PRODUITS FOLIAIRES UNIQUEMENT = ENM (voir plaquette désherbage CSGV)

7- ECOCEP : Désherbage mécanique



1 KIT ECOCEP VIGNE

- 1 disque droit
- + 1 disque gauche
- + bloc hydraulique
- + boîtier électrique



Gestion du mildiou et l'oïdium

Pour une nouvelle année, la CSGV a souhaité reconduire son action "monitoring" sur le vignoble champenois.

- MILDIOU -

L'année 2016 a été marquée par plus de 45 contaminations par le mildiou, exceptionnel !

Le Service Technique de la CSGV a réalisé **32 prélèvements** de feuilles avec du mildiou sporulant ou mosaïque pour tester la résistance des familles chimiques anti-mildiou (16 parcelles avec le réseau InVivo et 16 parcelles avec AREA).

- OÏDIUM -

Dans les parcelles à historique oïdium, le Service Technique a pu réaliser **12 prélèvements** de grappes oïdiées pour tester les différents modes d'action des familles chimiques d'anti-oïdium.

Vous trouverez, ci-dessous, les préconisations pour la protection du vignoble en 2017.

GESTION DU MILDIOU EN 2017

Familles	Résistances en Champagne	Préconisation 2017	Produits
QoSI <i>Améthroctadine</i>	Non spécifique	1 application par an	ENERVIN RESPLEND
QiI <i>Cyazofamide</i>	Non spécifique	1 application par an	MILDICUT
Fluopicolide	NON	1 application par an	PROFILER TEBAIDE
CAA <i>Dimétomorphe Mandipropamide Iprovalicarbe</i>	OUI	2 applications par an associés en alternance	RESPLEND - FORUM TOP CASSIOPEE - CARIAL C
Anilide	OUI	2 applications par an	FANTIC F WG SIDEAR
Zoxamide	NON	3 applications maxi par an dont 2 Amaline Flow	AMALINE FLOW ROXAM COMBI

GESTION DE L'OÏDIUM EN 2017

Familles	Résistances en Champagne	Préconisation 2017	Produits
QoI <i>Trifloxystrobine Krésoxim-Méthyl</i>	OUI	1 application par an associé	LUNA SENSATION COLLIS
AZN	OUI	1 application maxi par an associé	TSAR - SORMIOU TALENDO EXTRA
IBS 1	OUI	1 à 2 applications maxi par an associé en alternance	DYNALI - TSAR TALENDO EXTRA
SDHI <i>Boscalid, Fluopyram, Fluxapyroxad</i>	OUI Boscalid	2 applications par an en alternance mais 1 QoI	LUNA SENSATION COLLIS - YARIS
APK	NON	2 applications par an en alternance	VIVANDO KUSABI
IBS 2 <i>Spiroxamine</i>	NON	3 applications par an	SPIROX PROSPER



Accompagnement VDC et HVE

Nous souhaitons mobiliser le plus grand nombre d'exploitants champenois dans une dynamique de progrès.

Pour vous accompagner, nous vous proposons deux choix possibles :

- **L'auto-diagnostic** : établir un programme d'amélioration continue des pratiques de l'exploitation par le biais d'une formation collective (1 ou 2 jours).

- **La certification** : demander la certification "Viticulture Durable en Champagne" de l'exploitation après un audit par un organisme de contrôle indépendant. Nous pouvons vous aider en réalisant un **audit blanc** avec remise d'un plan de progrès.

Nous vous apportons les documents administratifs et réglementaires et nous réalisons une visite exhaustive de vos parcelles ainsi que des bâtiments viticoles (local phyto).

Nous vous présentons, ci-dessous, 3 reportages d'exploitants ayant passé l'audit de certification.



Isabelle et Xavier THEVENET
Champagne THEVENET DELOUVIN
à Passy-Grigny
Certifié VDC et HVE, le 18 mars 2016

Pour nous, l'objectif de la certification VDC et HVE est de valoriser ceux qui font des efforts et permet de témoigner de nos pratiques. Nos convictions ainsi que nos pratiques vont dans le sens d'une meilleure maîtrise des intrants dans l'objectif d'une meilleure mise en valeur de nos terroirs, de la conservation de la biodiversité et des paysages viticoles. Dans l'entreprise, tout le monde se sent concerné par cette démarche.

Quels sont les points négatifs de la certification ?

Au début, c'est beaucoup de travail dans la mise en place de documents, de traçabilité, ensuite ça se fait au fur et à mesure. Nous devons accepter la présence de certains parasites dès lors qu'ils sont en deçà des seuils de nuisibilité.

Comment avez-vous entendu parler de nos services ?

Au cours d'une réunion technique à Troissy. La CSGV propose un accompagnement individuel à la carte prenant en compte l'avancement de l'exploitation dans la démarche. La CSGV a été un moteur dans l'avancement de la certification.

Comment avez-vous vécu votre audit ?

Ce n'est pas un contrôle, c'est un audit. C'est un échange constructif, une discussion avec l'auditeur. Il ne faut pas regarder le côté financier mais une valorisation de son exploitation dans ses pratiques et une satisfaction de bien faire ou au moins de mieux faire.

Comment avez-vous préparé l'audit VDC et HVE ?

J'ai su m'entourer, la CSGV m'a apporté un service "clé en main" avec une remise de document. A savoir que le point négatif de la certification est la partie administrative. Par leurs compétences, Aurore et Aurélie ont su s'adapter à mon exploitation en allant directement à l'essentiel et planifier mes projets en évitant de se disperser.

L'accompagnement à un coût mais relatif par rapport au gain de temps. La certification environnementale doit être une volonté du viticulteur. Pour nous, c'est nouveau, il faut être rassuré, la CSGV a su le faire. Le jour de l'audit j'étais tendu mais globalement l'auditeur a su me mettre à l'aise.

Même si mes vignes sont traitées en prestation, j'ai pu obtenir la certification.

Le point clé c'est accompagner les viticulteurs avec des personnes compétentes ; la CSGV a su répondre à des questions précises.



Etienne CALSAC
EARL Etienne CALSAC à Avize
Certifié VDC et HVE le 10 mars 2016



Cédric TILLIOLE à Barbonne-Fayel
Certifié VDC le 31 août 2016
le 100^{ème} certifié VDC

Monsieur Tilliole a suivi une formation collective VDC de 2 jours à la CSGV où il a réalisé son autodiagnostic.

A la suite de cette formation, avez-vous eu des contraintes pour accéder à la certification ?

Sur un plan technique, non. Cette année, j'ai fait 8 passages avec l'Ecocep sans avoir d'herbes dans les vignes, je suis très content du matériel. A savoir, une parcelle desherbée en plein avec du pré-levé, ne permet pas d'accéder à la certification. J'ai réalisé 12 passages d'anti-mildiou sans problème de gestion de produits phytos et je n'ai pas eu de taches. Je n'ai pas eu de problème pour faire l'appellation. Il ne faut pas confondre la Viticulture Bio et la Viticulture Durable en Champagne.

Par contre sur le plan administratif, oui. Pour moi, un accompagnement individuel était nécessaire.

Sans l'aide de la CSGV, beaucoup de documents m'auraient manqué. Sans préparation, pas de certification!

Je n'ai pas changé mes méthodes de travail ; par contre, la certification valorise mon travail. Les audits, j'ai l'habitude, j'ai déjà l'agrément prestataire. L'audit se fait par le biais de la discussion ce qui permet de s'assurer de l'honnêteté des pratiques. Je suis partant pour la certification prestataire VDC, soyons fous !

SERVICE TECHNIQUE CSGV



Aurélie CHANTREL

06.35.31.41.78

aurelie.chantrel.csgv@gmail.com

Aurore LEMAIRE

06.23.95.86.99

lemaire.csgv@gmail.com



LES OFFRES DU SERVICE TECHNIQUE

DIAGNOSTIC SOL

Un bon fonctionnement du sol est primordial pour le développement de la vigne et certains symptômes peuvent être révélateurs de son dysfonctionnement.

Le service technique de la CSGV vous propose un diagnostic sur vos parcelles grâce aux observations réalisées via un test bêche ou un profil de sol si vous possédez le matériel nécessaire (mini-pelle). Ce diagnostic amène à établir l'itinéraire technique d'entretien du sol et de fertilisation.

Récemment, nous avons pu réaliser ce type de prestation chez un viticulteur, sur une parcelle qui présentait un manque de vigueur sans raison apparente. La description du profil de sol nous a alors permis d'observer un phénomène de tassement et un manque d'oxygène qui ont probablement entraîné un blocage de la vie biologique du sol.

NOTRE SERVICE :

- Description et analyse du profil de sol (individuel ou en groupe)
- Évaluation de la fertilité de votre sol
- Conseil sur le travail du sol à réaliser ou sur les espèces adaptées pour l'enherbement
- Conseil sur la fertilisation à réaliser

Contactez Olivier MAZET
ou David GALLION
pour tout renseignement.



SUIVI PARCELLAIRE INDIVIDUALISÉ

"La surveillance de vos parcelles par la CSGV"

VOUS AVEZ BESOIN

- D'observations régulières de vos parcelles proches ou éloignées de votre exploitation
- D'un conseil adapté à votre situation et individualisé
- D'optimiser l'utilisation de vos produits phytosanitaires
- D'un accompagnement afin de réaliser vos objectifs viticoles
- D'avertissements rapides en cas de pression parasitaire tout au long de la saison

NOTRE SERVICE :

- L'observation de votre/vos parcelle(s) toutes les 1 à 2 semaines en fonction des stades de la vigne
- Un diagnostic cultural après chaque visite envoyé par e-mail, à vous, à votre technicien ou prestataire
- Un accompagnement pour l'adaptation du programme de traitement en saison
- Une prise en compte des spécificités de votre terroir et de vos cuvées
- Un échange permanent avec le technicien
- Un bilan de campagne en fin de saison avec la remise d'un dossier complet et la préparation de la campagne suivante



D'avril à septembre, votre vigne est sous surveillance

NOUVEAUTE CERTIPHYTO

Le décret du 11 août 2016 acte la rénovation et la modification des conditions de délivrance et de renouvellement des certificats individuels pour l'application des produits phytopharmaceutiques.

Réduction du nombre de certificat à 3 catégories :

- Catégorie décideur en entreprise soumise à agrément = DTS
- Catégorie décideur en entreprise non soumise à agrément = DEA
- Catégorie opérateur en exploitation agricole ou en prestation

Lors de votre première obtention du certificat, une vérification des connaissances à l'issue de la formation (QCM) aura lieu. Les questions du QCM final porteront sur les thématiques abordées au cours de la formation telle que la réglementation et sécurité environnementale, santé sécurité applicateur, réduction à l'usage des produits phytos et méthodes alternatives à développer.

Le décret implique également une harmonisation de la durée de validité pour toutes les spécialités professionnelles passant à 5 ans pour tous.

Seule la plateforme « service-public.fr » permet aux usagers d'effectuer leur demande de Certiphyto directement.

Préalablement, vous devez créer un compte, cliquer sur le lien envoyé par mail pour l'activation du compte et effectuer la démarche avec l'attestation de formation.

La formation pour le renouvellement passant de 2 jours à 1 journée pour la catégorie opérateur, décideur soumis ou non soumis à agrément doit être réalisée entre les 3 à 6 mois avant la date d'échéance de validité du certificat en cours (date inscrite sur la carte Certiphyto).

La demande de renouvellement via la plateforme "service-public" doit être effectuée au plus tard 3 mois avant la date d'échéance de validité. Si la demande est validée par l'administration, le certificat PDF sera envoyé dans le mois précédent la date d'échéance par mail.

Les formations qui ne respectent pas ces délais devront être reconduites en repartant à zéro, soit 2 jours pour les catégories décideurs et opérateurs.

Catégorie	Date	Organisme	Lieu	Financement
Décideur d'exploitation	6 et 7 février 2017	MFR GIONGES	EPERNAY	VIVEA
Décideur salarié	6 et 7 février 2017 6 et 7 mars 2017	CFPPA SAINT-POUANGE CRFPS	BAR-SUR-SEINE EPERNAY	FAFSEA
Opérateur	28 février et 1 ^{er} mars 2017	MFR GIONGES	EPERNAY	FAFSEA

Renseignez-vous sur les modalités de ces services auprès du Service Technique et contactez :

Aurélien CHANTREL - 06.35.31.41.78 David GALLION - 06.99.00.83.18 Aurore LEMAIRE - 06.23.95.86.99 Olivier MAZET - 06.29.89.31.88

CAMPAGNE HIVER ZEP

Afin de vous éviter des désagréments personnels ou matériels liés à cette saison hivernale, nous mettons à votre disposition :

une gamme de produits ou matériels spécialement adaptés



Photo non contractuelle
Epandeur SW20

Protection des sols vis-à-vis du verglas

Cap Glace : Fondant rapide neige et verglas – Seau de 10 ou 25 kg

Snoneige : Fondant de sécurité pour la neige et le verglas – Sac de 22,5 kg - tous supports – non corrosif

Protection des véhicules et matériels

Ice Melt : Dégivrant surpuissant pare-brise – aérosol

Klear N : Lave-glace dégivrant, spécial grand froid – Bidon de 5 litres

CAP 37 : Antigel de protection spécial canalisations et circuits – Bidon de 10 litres

Afin d'appliquer les produits sol (Snoneige et Cap Glace), nous vous proposons un matériel spécialement adapté : l'**épandeur SW20**, fiable, robuste, efficace.

CAMPAGNE TIRAGE 2017

La campagne de tirage 2017 va commencer ; nous vous proposons des caisses métalliques adaptées à vos besoins.

SOLUTION 1 : LE RACKTAINER (caisse métallique monobloc ou repliable)



Racktainer CSGV
Stockage latte et pointe
Calages amovibles



Racktainer "Champagne"
Stockage latte
Calages amovibles



Racktainer "Champagne"
Stockage latte
Calages soudés (robotisable)

SOLUTION 2 : LA CAISSE DE REMUAGE



Caisse remuage fil
Adaptée du tirage
au remuage



Caisse monobloc
idéale du tirage
au dégorgeant



Conteneur
adapté aux
grosses unités

A chaque souci, nous vous proposons une solution adaptée. Alors, n'hésitez pas à consulter nos techniciens.

SERVICE APRES-VENTE ELECTROPORTATIF

Votre coopérative est la seule à vous proposer un service spécifique interne électroportatif dédié, formé et qualifié constamment.

Tous vos sécateurs et pinces à lier sont réparés par nos personnels agréés.

Nous disposons, sur le site d'Epemay, d'un atelier spécifique aménagé depuis 2 campagnes : outil de diagnostic informatisé, poste adapté, extraction des gaz de soudure, etc...

Notre magasin de Bar-sur-Seine disposera bientôt d'un service après-vente dédié.

Faites confiance à nos équipes !



Nouveauté dernières vendanges

Chargement automatique de pressoir

Afin de répondre à certaines contraintes au niveau de la législation du travail, en perpétuelle évolution et du contexte de pénibilité, nous avons développé avec la Société LACOUR – VAUCHER-BEGUET, un nouveau système de chargement automatique de pressoirs.

Système novateur sur 2 points : Robot 3 axes pour la préhension des paniers ALLIBERT ou STAMP ; la vendange est ensuite « déposée » sur le pressoir grâce au contrôle de vitesse progressif de la technologie « BRUSHLESS ».



Robot de préhension



Convoyeurs tout inox



Navette avec basculeur

Cette première installation, opérationnelle, est basée à la Coopérative de Cumières. Les résultats et commentaires des utilisateurs et visiteurs ont été les suivants : fonctionnalité, efficacité, peu sonore.

Forts de cette première expérience, nous étudions des implantations à plus petite échelle.
N'hésitez pas à nous contacter.

FUTAILLE - EQUIPEMENTS

Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser des contenants en bois (fûts, demi-muid, foudre) afin de valoriser vos cuvées.

Dans cette optique, nous vous proposons en plus de la vente de fûts neufs avec des bois sélectionnés, des fûts d'occasion détartrés et poncés.

Nous vous proposons également toute une gamme de matériels adaptés à l'utilisation et à l'entretien de votre futaille.



Canne de régulation



Générateur de vapeur à induction



Canne de stérilisation UV

INERTAGE DES CUVES

La conservation des vins après FA ou FML n'est pas une chose simple ni facile. Sans une bonne conservation, vous risquez des défauts d'oxydation : fleur, éthanal, piqûre, etc...

3 solutions s'offrent à vous :

- Une cuve maintenue pleine, par un outillage soigné et régulier
- Une cuve protégée par une atmosphère sulfureuse.
Donc mise en place d'une bonde aseptique, contenant une solution sulfureuse.

- Une cuve protégée par une atmosphère gazeuse inerte

On vient donc compenser le vide de l'air par un gaz « inerte » composé d'azote purifié et de gaz carbonique. Ce mélange gazeux est disponible dans des bouteilles consignées ou créé par un générateur d'azote (associé à un compresseur d'air).



Principe de fonctionnement

Différents modèles bondes aseptiques



Petit modèle (pour fût)



Bonde siphonide
Cuve petite et moyenne capacité



Bonde cristal
Cuve grande capacité



Générateur d'azote



OENOLIA CONSEIL CHAMPAGNE - BILAN VENDANGES 2016

Beaucoup de doute lors de la floraison pour fixer la date des vendanges 2016. Les avis étaient partagés mais il faut toujours raison garder. Les vendanges ont débuté par endroit le 10 septembre (sur dérogation), avec des dates de démarrage jusqu'au 26 septembre pour certaines communes. C'est donc des dates un peu plus hétérogènes qu'à l'accoutumée, surtout pour le cépage Chardonnay. Les jus se sont écoulés assez facilement avec une tendance à l'oxydation. Les fermentations alcooliques se sont déroulées sans encombre avec des niveaux azotés élevés. Les fermentations malolactiques quant à elles, compte tenu des pH bas, ne se sont pas réalisées aussi aisément. Nous attendons désormais les premiers vins clairs afin que nos œnologues puissent vous aider dans les assemblages qui sauront séduire nos palais.

Nous vous rappelons que notre laboratoire d'Épernay est agréé COFRAC depuis le 1er janvier 2015.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. CLAUSE GÉNÉRALE

Les ventes réalisées par le vendeur sont soumises aux présentes conditions générales ainsi qu'aux dispositions contractuelles prévues par les formules types applicables aux ventes d'approvisionnement de tous produits, équipements, instruments et services lorsqu'elles ont été formellement acceptées par le vendeur.

Toute commande de produits ou de services implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achats, sauf accord dérogatoire exprès et préalable du vendeur.

Les présentes conditions générales de vente sont affichées dans tous les points de vente du vendeur, afin que les acheteurs en aient une parfaite connaissance.

2. ACCEPTATION des COMMANDES

Les commandes n'engagent le vendeur que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit et ont fait l'objet de l'approbation du vendeur.

Le vendeur se réserve le droit de réduire ou de fractionner toute commande de l'acheteur présentant un caractère anormal au plan quantitatif ou en cas de risque d'insolvabilité de l'acheteur, après l'en avoir avisé par écrit, sans que cela n'ouvre droit pour lui à quelques indemnités ou dommages et intérêts d'aucune sorte.

3. LIVRAISON des PRODUITS

Le vendeur livre au fur et à mesure de ses disponibilités. Il n'est pas responsable des retards ou de la non exécution des commandes résultant du mauvais temps, de l'incendie, des grèves ou autres conflits de travail, de l'arrêt des transports, du fait du prince ou en cas de force majeure.

Le délai de livraison est donné à titre indicatif et sans garantie. Le dépassement de ce délai ne peut donner lieu à indemnité. Toutefois, l'acheteur non livré à la date indicative de sa commande, pourra annuler tout ou partie de sa commande 10 jours après mise en demeure restée infructueuse.

Les marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire qui devra faire toute réserve auprès du transporteur, seul responsable en cas de retard de livraison, vol ou avarie en cours de route.

Lors de leur arrivée, il appartient à l'acheteur de reconnaître l'état des marchandises avant de procéder à leur déchargement, il est le seul qualifié pour faire des réserves dans les formes légales auprès du transporteur. Dans ce cas, il devra informer le vendeur dans les mêmes délais, à défaut la livraison sera réputée parfaite, et aucune réclamation ultérieure ne pourra être acceptée.

Toute réclamation, pour être valable, devra être adressée au vendeur dans les formes légales au plus tard dans les quarante huit heures après réception de la marchandise. Le traitement, la transformation ou la modification de quelque manière que ce soit des marchandises livrées vaut renonciation à tout recours contre le vendeur pour quelque nature que ce soit.

4. TARIF- PRIX

Les ventes sont facturées sur la base du tarif en vigueur du mois de livraison des marchandises.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit avec l'acheteur et sauf dans l'hypothèse où les produits ou matériels sont mis en dépôt chez l'acheteur, la livraison des produits ou matériels déclenche la facturation.

De même, sauf dispositions contraires convenues par écrit avec l'acheteur, la réception des prestations déclenche la facturation.

Les prix s'entendent toujours hors taxes.

5. CONDITIONS de PAIEMENT - PÉNALITÉS - ESCOMPTE

Ventes de produits ou de services aux adhérents

Les marchandises vendues à des adhérents sont payables dans le délai de 30 jours fin de mois à la date de facture. Pour des actions ponctuelles ou spécifiques ou en cas de délai impératif de paiement des conditions de règlement différentes peuvent être appliquées et portées préalablement à la connaissance de l'ensemble des adhérents.

Ventes de produits ou de services aux tiers

Les marchandises vendues à des tiers sont payables comptant sans escompte, sauf accords particuliers conclus avec l'acheteur.

Pénalités : Le non paiement total ou partiel d'une facture à l'échéance fixée entraînera :

- la déchéance du terme pour la totalité des créances, toute les sommes dues par l'acheteur devenant de plein droit immédiatement exigible, même si elles ont donné lieu à des traites.

- la suspension de plein droit de toute commande ou de toute livraison nouvelle ou en cours, sans que l'acheteur ne puisse réclamer quelques dommages et intérêts que ce soient.

- l'exigibilité de plein droit, après l'envoi à l'acheteur d'une mise en demeure préalable, d'intérêts de retard sera de 3 fois le taux légal qui courra jusqu'à la date de parfait paiement du prix en principal, frais et accessoires.

Est due également une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros conformément aux articles L 441-6 et D 441-5 du code commerce.

- la refacturation de tous les frais générés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

- la perte de toutes les réductions de prix immédiates ou différées octroyées par le vendeur à l'acheteur et non encore réglées au jour de la constatation du défaut de paiement.

- et la modification des délais de paiement, toute somme due devant être payée comptant à la commande par l'acheteur.

Conditions d'escompte : Un escompte, au taux mentionné sur la facture, sera consenti à l'adhérent sous réserve de paiement au comptant.

6. DISPOSITIONS RELATIVES A LA VENTE DE MATERIEL

Les matériels sont garantis uniquement contre les vices de fonctionnement pour la durée fixée sur la facture. La garantie est exclue si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention de l'acheteur sur les matériels ou s'il provient d'une mauvaise utilisation de ceux-ci par l'acheteur.

Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par accident extérieur sont exclus de la garantie. En aucun cas, la garantie donnée par le prestataire ne pourra excéder celle donnée par le fabricant des matériels. Au titre de la garantie, le prestataire ne sera tenu qu'au remplacement, à ses frais, des pièces reconnues défectueuses par ses services.

7. DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SERVICES

La prestation est décrite dans la commande ou proposition de contrat. La prestation est exécutée avec les moyens et le personnel du choix du prestataire.

Le prestataire est assuré pour la réparation de dommages dont il pourrait être civilement responsable du fait de l'intervention de son personnel.

Dans tous les cas le client a 24 heures à compter de la réalisation pour signaler tout dommage occasionné par le prestataire. Au delà, le client s'interdit de rechercher en quoi que ce soit la responsabilité réelle ou prétendue du prestataire.

Le client s'engage, tant en son nom que pour celui de ses assureurs, à renoncer à tout recours à l'encontre du prestataire au delà des garanties fixées par l'attestation d'assurance délivrée par la compagnie.

Le prestataire ne peut en aucune façon être tenu responsable des dommages qui auraient pour cause, même partielle, la défectuosité de la chose du client, de ses installations ou qui résulterait d'un fait imputable en tout ou partie à son personnel.

Il est précisé que les consommations d'eau et d'électricité sont fournies gratuitement par le client pour l'exécution de la prestation, les alimentations devant être conformes.

8. RÉSERVE de PROPRIÉTÉ

Les marchandises livrées demeurent la propriété du vendeur jusqu'au complet règlement du prix.

A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui resteront acquis à titre de clause pénale.

Dans tous les cas, le marché inclut une convention de dépôt jusqu'à complet paiement du prix. La revente ou la transformation est cependant autorisée. Dans ce cas, l'acheteur devra céder au vendeur les créances nées de cette revente ou la propriété de l'objet résultant de la transformation des marchandises livrées.

Les marchandises livrées pourront être revendiquées, tant dans le cadre des articles L.624-9 et suivants du code de commerce, qu'indépendamment de tout redressement ou liquidation judiciaire.

Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques.

L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire, dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées.

9. ATTRIBUTION de JURIDICTION

Les litiges seront soumis aux modalités contractuelles prévues dans le cadre des formules types lorsqu'elles ont été convenues.

Dans tous les autres cas, les litiges relatifs aux relations de la société avec ses adhérents ou tiers seront portés devant le tribunal compétent dont dépend le siège de la société « vendeur ».

Cette attribution de compétence vaut également en cas de pluralité de défendeurs ou appel en garantie et seule la loi française sera applicable.

Les Petites Annonces...



LOTS DE 10 CUVES ACIER EMAIL 130 hl

Bon état général - Enlèvement secteur Reims
Tél. : 06.21.91.99.71

MATERIELS DIVERS

2 cuves Email Brauthite para 12 et 16 hl
16 palettes fer pour caisses Stamp
1 épandeur Fisbach
1 grue Vadorpe pour tracteur viti ou agri
Tél. : 03.26.57.53.18
earlchampagnebernardperois@orange.fr

ENJAMBEUR DEROT DTF65

avec pulvé étoile, rogneuse, semoir,
rampe à désherber, arracheuse de ceps
Tél. : 06.87.30.40.24

ETIQUETEUSE ADHESIVE MCH 200 S

Poste étiquette, collerette, contre-étiquettes,
Marqueur de lots, entretien complet - Comme neuf
Possibilité de mise en place - Année 2010
Prix : 10.900 € HT
Tél. : 03.26.59.72.51 - 06.89.42.23.76

TERRAIN A BATIR

à 8 km du Mesnil-sur-Oger, Vertus
Commune calme, proche rivière, bois - 70 €/m²
Viabilisé - 800 à 1500 m² + 2000 m²
Terrain constructible dans le cadre
d'une activité agricole (hangar, pressoir...)
Tél. : 06.03.08.36.27

PRESSOIR 600 kg

Marque LINARES - Tél. : 03.26.32.28.14

ENJAMBEUR BOBARD M30

avec accessoires - peu roulé - Prix à débattre
Tél. : 03.26.59.72.07 (heures repas)

PETIT CAMION MERCEDES BENZ

à retaper - petit prix
Tél. : 03.26.59.72.07 (heures repas)

SURPRESSEUR KARCHER

160 Bar - rotobuse - 380 V - 300 €
Tél. : 03.26.51.58.39

CUVES

Cuve email 17 hl, marque Fillod
Cuve email 26 hl miroir, Brauthite
Tél. : 03.26.51.58.39

PRESSOIR COQUARD 4000 kg

Mise en route vendanges 1977 - En bon état
Disponible après vendanges 2016
Prix à débattre
Tél. : 03.26.58.43.73
Email : champagne.berat.schenk@wanadoo.fr

DROIT DE PLANTATION

Cède droit de plantation - Faire offre
Tél. : 06.79.32.20.27

EQUERRE EN FER

pour bouteilles sur lattes
Tarif : 100 € l'unité - 80 € par 10
Tél. : 06.79.32.20.27

MACHINE A BOIS

Combiné 410 Guillet (triphase)
4 opérations : dégauchisseuse, raboteuse,
toupie (arbre de 50 mm), mortaiseuse à mèches
+ 1 machine circulaire de table à panneaux
Tél. : 03.26.54.37.85 - 06.24.00.13.29

ETIQUETEUSE DUMONT FRANCE CAVE 2010

Etat : comme neuve, très peu servie
Tout inox 700 b./h. - 3 postes : étiquette,
contre-étiquette, collerette. Prix à débattre
Tél. : 03.26.53.78.61

MAISON A VENDRE A DIZY

Maison 150 m² - Au rez-de-chaussée :
Entrée avec placards, WC, cuisine équipée, salon,
grande salle à manger, cheminée, 2 chambres
A l'étage : 1 grande chambre avec placards,
1 autre chambre, salle de jeux, WC, salle d'eau
Prix : 260.000 €
Tél. : 03.26.55.66.64 - 07.60.90.15.09

MAISON A VENDRE A BROYES

Maison type 6 sur terrain de 14 ares
dont 7ares 60 ca de vignes. - Sur sous sol,
avec au-rez-de-chaussée : salon/salle à manger
(35m²) avec cheminée foyer fermé, 1 chambre,
1 cuisine, salle de bain et des toilettes.
A l'étage : 3 chambres desservies par un grand
palier. A l'extérieur, grande terrasse sur cave.
Chauffage électrique. Tél. : 03.26.66.32.55

CHANTIER DE DEGORGEMENT COMPLET

pour musée (année 1930-1940)
Tél. : 03.26.51.68.95

CUVES INOX LACOUR et AGITATEUR

Cylindrique 26 hl - Para 12 et 52 hl
vannes Ø 40 non t.régulées - très peu servies
Agitateur Schneider 150 hl Ø 40 pieds inox - neuf
Tél. : 06.46.63.24.10

ARTICLES DIVERS

Bac à glace CHAMPAGEL R-56
+ Laveuse-sécheuse bouteilles
+ Chauffe-bouchons ROTOBAC
Remueur CHAMPAREX
Tél. : 06.31.59.10.17

FOURNEAU BERTOS GAZ

4 bouches (2 grosses + 2 moyennes)
1 plaque coupe-feu + 1 grand four
Longueur totale 140 - TRES BON ETAT
Tél. : 06.71.61.43.45

ETIQUETEUSE BRACHET 2012

Etiquettes + contre-étiquettes adhésives
300 bouteilles par heure
+ capsuleuse Dekomat verticale - TBE
L'ensemble : 6200 € HT Tél. : 06.84.06.57.59

PROPOSE SERVICES

Débarasse secteur 20-25 km autour d'Epervay
Craie - Terre végétale - Gravats
Etudie toutes propositions
Tél. : 06.21.91.99.67

ECHANGE 4,90 ARES DE VIGNES

Parcelle de Chardonnay sur Epervay
Plantation 2015 - Contre secteur Aisne ou Dormans
Tél. : 03.23.70.15.94

RECHERCHE 1 HA DE VIGNES

Taille Chablis sur Epervay ou Côte des Blancs
Tél. : 06.03.76.36.51

ACHETE ENJAMBEUR 3 RANGS

4 RM HYDRO avec matériels divers (rogneuse...)
Tél. : 06.03.08.36.27

CHERCHE EMPLOI VITICOLE TAILLE/LIAGE

Titulaire du diplôme de taille 2016 - Débutante
Expérience des travaux en vert : 5 ans
Temps plein 35 heures
Tél. : 06.87.30.47.61

CHERCHE SECRETAIRE COMPTABLE QUALIFIE(E)

pour un CDD de 3 mois renouvelable
secteur Bar-sur-Aube (10)
Envoyer CV et lettre de motivation à :
champagneparisot@orange.fr

JEUNE FEMME CHERCHE EMPLOI

dans les vignes et en cave toute l'année.
Plusieurs années d'expérience.
Secteur Beaunay, Etoges, Loisy-en-Brie,
Congy et Fèrebranges
Tél. : 03.26.59.34.74 ou 06.77.47.79.72

VITICULTRICE BIO CHERCHE VIGNES

à louer ou acheter pour les convertir et les labelliser bio
Secteurs Côte des Blancs, Epervay,
Montagne de Reims, Sézannais
Tél. : 06.02.13.82.87

CHARLY-SUR-MARNE - Exploitation de 8 ha

Cherche personne entre 30 et 50 ans avec expérience
Maîtrise tous travaux viticoles et tous types de taille
(concours) - Capacité à 20% du temps d'être
tracteuriste, maîtrise de la conduite du tracteur,
connaissance en mécanique.
Tél. : 06.08.24.23.74 - 03.23.82.07.59
champagne-didier.corre@wanadoo.fr

CHERCHE EMPLOI DANS LES VIGNES

Expérience tous travaux
(taille, lierie, palissage, cave et cuverie, etc...)
Tél. : 06.25.28.28.23 lecourts29@gmail.com

CHERCHE TRAVAIL VIGNE/CAVE

Secteur environs d'Ay - 2 ans d'expérience
Tél. : 06.41.13.52.03

NORTÈNE
intermas **PRO**

La solution optimale pour protéger vos vignobles

NORTÈNE PRO devient INTERMAS

Le fil pour ceux qui voient plus loin
que le bout de leur vigne!

CRAPAL 2

Distributeur officiel en Champagne :

Coopérative du Syndicat Général des Vignerons
Allées de Cumières CS 70051 51202 EPERNAY Cedex - Tél. : 03.26.59.86.00

ArceorMittal

**EIFFAGE
ÉNERGIE**

LORRAINE-MARNE-ARDENNES

ELECTRICITE

**17 avenue des Bornes
51390 GUEUX
Tel 03.26.49.24.16
Fax 03.26.49.26.46**

GRUPE CML GALLO
Lève et rayonne
www.cmlgallo.fr

Yale People. Products. Productivity.

GALLOrema
51500 SILLERY - Tél. 03 26 49 15 01

Ets Poignant GALLOrema
10450 BRÉVIANDES - Tél. 03 25 49 53 55

LAM MANUTENTION
02200 SOISSONS - Tél. 03 23 72 43 79

ACTIFLIP

**UNE REGION, DES HOMMES,
UNE PASSION COMMUNE**

Le distributeur du monde viticole

Revue de la
COOPERATIVE DU SYNDICAT GENERAL DES VIGNERONS

Allées de Cumières - CS 70051 - 51202 EPERNAY Cedex

Tel 03.26.59.86.00 - Télécopie 03.26.51.60.60 - E.Mail : info@csgv.fr - Distributeur de produits phytopharmaceutiques - Agrément n° CA 00020 du 17.05.1996

AVIZE	chemin des Bas Nemery	Tel 03.26.57.79.22	Fax 03.26.57.77.00	csgv.pastorale.avize@gmail.com
BAR SUR AUBE	avenue de l'Europe	Tel 03.25.27.51.51	Fax 03.25.27.01.09	csgv.pastorale.baube@gmail.com
BAR SUR SEINE	rue Bernard Pied	Tel 03.25.29.79.99	Fax 03.25.29.79.79	csgv.pastorale.bseine@gmail.com
BASSUET	La Fosse Saint Nicolas	Tel 03.26.72.88.90	Fax 03.26.72.23.55	csgv.pastorale.bassuet@gmail.com
BOUZY	rue des Grelons	Tel 03.26.57.80.93	Fax 03.26.57.84.85	csgv.pastorale.bouzy@gmail.com
CHARLY sur MARNE	rue Paul Hivet	Tel 03.23.82.13.58	Fax 03.23.82.33.55	csgv.pastorale.charly@gmail.com
CONGY	rue des Prés	Tel 03.26.51.35.35	Fax 03.26.51.35.36	csgv.pastorale.congy@gmail.com
DORMANS	rue du bac	Tel 03.26.58.27.26	Fax 03.26.58.22.66	csgv.pastorale.dormans@gmail.com
EPERNAY SUD	ZA des Forges	Tel 03.26.56.48.48	Fax 03.26.56.48.49	csgv.pastorale.epsud@gmail.com
ETAMPES sur MARNE	20 rue de la Prairie	Tel 03.23.69.06.50	Fax 03.23.69.33.77	csgv.pastorale.etampes@gmail.com
LES RICEYS	rue de Valmolin	Tel 03.25.29.07.07	Fax 03.25.29.07.08	csgv.pastorale.riceys@gmail.com
MAILLY CHAMPAGNE	4 rue du 11 novembre	Tel 03.26.49.41.31	Fax 03.26.49.47.47	csgv.pastorale.mailly@gmail.com
MUIZON	rue de la Gare	Tel 03.26.04.15.15	Fax 03.26.04.10.40	csgv.pastorale.muizon@gmail.com
PORT A BINSON	rue de la Gare	Tel 03.26.58.30.89	Fax 03.26.58.37.77	csgv.pastorale.pab@gmail.com
SEZANNE	rue de Rétortat	Tel 03.26.80.65.95	Fax 03.26.80.64.63	csgv.pastorale.sezanne@gmail.com
VERTUS	rue des Chanteraines	Tel 03.26.53.50.50	Fax 03.26.57.54.45	csgv.pastorale.vertus@gmail.com
VILLEDOMMANGE	route de Pargny	Tel 03.26.49.75.10	Fax 03.26.49.66.77	csgv.pastorale.villedo@gmail.com

Directeur de la publication : Patrick CHARLOT - Chargée de coordination et mise en page : Alexandra GEORGET

Impression : Agence BOOMERANG Magenta, LE REVEIL DE LA MARNE Epervay - Tirage 10500 exemplaires - Abonnement annuel 3 €